



CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le Processus de Bologne de l'OCDE, qui désigne les suites à donner à la Première conférence ministérielle de l'OCDE sur les PME tenue à Bologne en juin 2000, est un mécanisme destiné à favoriser l'entrepreneuriat et les perspectives des PME au niveau mondial. Il implique à ce jour plus de 80 économies, dont la totalité des pays membres de l'OCDE et de la CEAP, et différents pays d'Afrique et d'Amérique latine. Son objectif est d'aider les gouvernements de la planète à élaborer des politiques d'assistance aux entrepreneurs et aux PME leur permettant de répondre aux enjeux de la mondialisation et d'en engranger les effets positifs.

La Charte de Bologne sur les politiques à l'égard des PME, qui a été adoptée à Bologne en juin 2000, fournit un cadre de référence et des principes généraux permettant de renforcer l'efficacité des politiques d'amélioration de la compétitivité des PME dans une économie mondialisée.

Cette deuxième conférence ministérielle sur les PME est une occasion d'approfondir l'analyse des principaux thèmes de la Charte (par exemple la mondialisation, l'innovation, les grappes et partenariats d'entreprises, le commerce électronique, la simplification administrative, les partenariats en faveur du développement, l'entrepreneuriat, etc.) et d'étudier de plus près les possibilités d'action et les priorités.

La conférence offrira aux Ministres les possibilités suivantes :

- *Évaluer l'impact sur les PME de l'évolution de la mondialisation quatre ans après Bologne.*
- *Renforcer la compréhension des questions et politiques relatives à l'entrepreneuriat, ainsi qu'à la compétitivité et la croissance des PME dans l'économie mondiale.*
- *Identifier les « pratiques exemplaires » et élaborer des recommandations de politiques à suivre.*
- *Renforcer le dialogue et la coopération en matière de politiques à l'égard des PME entre les pays membres et non membres de l'OCDE et entre les organisations et institutions internationales travaillant dans ce domaine.*
- *Bâtir un consensus sur les nouvelles mesures à prendre pour renforcer l'activité entrepreneuriale et faciliter la compétitivité et la mondialisation des PME.*

Après l'inauguration de la conférence qui aura lieu le 4 juin, les recommandations du Symposium de l'entreprise (se tenant le 3 juin) seront présentées aux Ministres et Chefs de délégation au cours d'une session conjointe avec les représentants des entreprises. Après un déjeuner de travail, la conférence se poursuivra le 4 juin après-midi par deux ateliers thématiques sur « L'entrepreneuriat et l'innovation dans les PME » et « Des outils pour l'innovation dans les PME », parallèlement à un atelier plus technique consacré aux modalités de l'amélioration des statistiques des PME. La matinée du 5 juin comprendra deux autres ateliers thématiques, « Les PME dans une économie mondialisée » et « Renforcer le rôle des PME dans l'optique du développement », suivis d'une session plénière finale au cours de laquelle les présidents de la session conjointe et des cinq ateliers communiqueront les conclusions et recommandations ayant émergé des débats. Les conclusions de la Conférence feront l'objet d'un document d'orientation intitulé « *La Déclaration ministérielle d'Istanbul sur la promotion de la croissance de PME innovantes et compétitives sur le plan international* ».

Les thèmes de discussion suggérés sont détaillés ci-après.

SESSION CONJOINTE DES MINISTRES ET DES REPRÉSENTANTS DES ENTREPRISES

vendredi 4 juin, 10h30-13h00

LA COMPÉTIVITÉ DES PME DANS UNE ÉCONOMIE DU SAVOIR

À la suite de la session inaugurale, cette session conjointe réunira les Ministres, des responsables de haut rang et des représentants des entreprises. L'objectif est de mettre en place un échange plus efficace des opinions lors de la conception et de la mise en œuvre des politiques et des programmes favorisant la compétitivité des PME dans une économie mondialisée du savoir.

Le Symposium de l'entreprise du 3 juin sur le thème de « La compétitivité des PME dans une économie du savoir » mettra l'accent notamment sur les questions suivantes :

- *L'accès à la connaissance : créer des entreprises nouvelles et développer la culture de l'innovation au sein des PME.*
- *Le capital cognitif.*
- *La mise en œuvre de l'innovation technologique : adoption par les PME.*

Les conclusions/recommandations issues des débats du Symposium seront présentées aux Ministres participant à la Session conjointe par huit représentants d'entreprises. Une recommandation précise sera présentée à chaque Ministre par un représentant d'entreprises afin de permettre un dialogue auquel pourra également participer l'auditoire. On mettra l'accent sur deux questions :

- *Le financement des PME innovantes.*
- *La promotion d'un environnement favorable aux entreprises pour soutenir les partenariats sectoriels internationaux et faciliter l'accès des PME aux marchés mondiaux.*

Atelier 1
L'ENTREPRENARIAT ET L'INNOVATION
DANS LES PME
vendredi 4 juin, 14h30-18h00

Panel 1
POLITIQUES EN FAVEUR DE L'ENTREPRENARIAT ET
DE L'INNOVATION DANS LES PME

Le fait d'encourager l'entrepreneuriat et de faciliter une croissance rapide assurée par des PME innovantes est de plus en plus considéré par les pouvoirs publics comme un moyen efficace de créer des emplois, d'accroître la productivité et la compétitivité, et de réduire la pauvreté. L'inventaire des facteurs et la mise en œuvre de politiques permettant d'atteindre de tels objectifs font partie des toutes premières priorités des gouvernements des pays de l'OCDE, des pays en transition et des pays en développement. Tout ceci nécessite un large éventail de politiques homogènes et synergiques, au rang desquelles figurent *i)* les politiques économiques et réglementaires influant sur l'environnement général des entreprises dans lequel opèrent les sociétés dynamiques et innovantes ; *ii)* les programmes ayant pour mission d'apporter assistance et soutien tout en palliant les carences du marché ; et *iii)* les mesures de mobilisation des ressources humaines et de renforcement d'une culture entrepreneuriale.

Les Ministres pourraient débattre des questions suivantes :

- *À quelles politiques de constitution d'une société entrepreneuriale, dans laquelle les taux de création d'entreprise sont élevés et où les entreprises non viables sortent sans heurts du marché, faut-il accorder la priorité la plus élevée ?*
- *Comment peut-on éliminer au mieux de l'environnement fait aux entreprises les obstacles à une croissance rapide assise sur de nouvelles entreprises innovantes ?*
- *Comment peut-on éliminer au mieux de l'environnement fait aux entreprises les obstacles à une croissance rapide assise sur de nouvelles entreprises innovantes ?*
- *Dispose-t-on de bons exemples de programmes et politiques publics visant les PME innovantes ?*

Panel 2
PROMOUVOIR L'ENTREPRENARIAT FÉMININ

On s'est aperçu au cours de la dernière décennie que l'entrepreneuriat féminin constituait une importante source inexploitée de croissance économique. Les femmes entrepreneurs créent de nouveaux emplois pour elles-mêmes et pour autrui, et leur différence apporte à la société d'autres solutions en matière de gestion, d'organisation et de problèmes d'entreprise, ainsi que d'exploitation de débouchés entrepreneuriaux. Néanmoins elles ne représentent encore qu'une minorité de l'ensemble des entrepreneurs. L'égalité des chances des femmes et des hommes du point de vue de l'entrepreneuriat n'est toujours pas une réalité. Les faits tendent à montrer qu'il existe une défaillance du marché que la puissance publique devrait traiter pour obtenir une pleine utilisation du potentiel économique de cette catégorie de chefs d'entreprise.

Les Ministres pourront débattre des questions suivantes :

- *Comment intégrer au mieux une dimension entrepreneuriale féminine à l'ensemble des politiques visant l'entrepreneuriat ?*
- *Quels sont les besoins des femmes entrepreneurs et quels sont les bons exemples de programmes et politiques publics en faveur des femmes ?*

Atelier 2

DES OUTILS POUR L'INNOVATION DANS LES PME

vendredi 4 juin, 14h30-18h00

Panel 1

LE FINANCEMENT DES PME : DES SOLUTIONS INNOVANTES

L'accès à des financements demeure un obstacle sérieux pour les entrepreneurs, les entrepreneurs potentiels et les PME en général. Notamment, les entreprises innovantes opèrent dans des contextes où prévalent une complexité élevée et des évolutions rapides, tandis que la difficulté que représente l'évaluation de la solvabilité des PME est amplifiée dès qu'il s'agit d'une PME innovante. Cette situation complique encore pour ces entreprises l'obtention de financements à des conditions raisonnables.

Pour traiter ces problèmes, il s'agit moins d'accroître la masse de capitaux disponibles que de doter les bailleurs de fonds de compétences entrepreneuriales, techniques et managériales et d'impliquer les investisseurs actifs dans le développement de l'entreprise. En effet, cette implication active des investisseurs, des entrepreneurs et des bailleurs de fonds dans le processus d'investissement est essentielle. Sans elle, les investisseurs perçoivent leur investissement comme très risqué et peu rentable, et les entrepreneurs se trouvent dans l'incapacité de lever des fonds. Les entrepreneurs sont donc découragés de demander des capitaux et le coût des financements semble élevé. Dès lors, on peut croire que les entrepreneurs et les fonds sont les uns et les autres trop rares, alors que le vrai problème réside dans l'accès à l'offre.

Les Ministres pourront débattre des questions suivantes :

- *Quels sont les dispositifs et les incitations en matière de financement des PME les plus efficaces et efficients, en prenant en compte les objectifs et les priorités de l'action publique, les différents types de PME, les contraintes budgétaires globales et les marchés financiers ?*
- *Quelles sont les meilleures façons de promouvoir l'implication active d'intermédiaires informés, sans laquelle les investisseurs voient l'investissement comme une activité à haut risque et faible rentabilité et les entrepreneurs se trouvent dans l'incapacité de lever des fonds ?*
- *Les dispositifs réglementaires et de tutelle nationaux et internationaux restreignent-ils de façon indue la masse de capital-risque disponible - une partie importante des financements des PME - dans certains contextes et pays ? Quelles mesures permettant de sauvegarder la bonne marche des systèmes financiers peut-on prendre pour améliorer l'accès des PME à ce capital-risque ?*

Panel 2
RÉSEAUX, PARTENARIATS, GRAPPES D'ENTREPRISES
ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Pour renforcer leur capacité d'innovation et repérer leurs marchés, les PME ont besoin d'accéder à des informations et des compétences externes par le biais de stratégies réticulaires qu'elles ne peuvent que rarement mettre en place sans assistance. Souvent, l'utilisation de réseaux est plus bénéfique lorsqu'elle s'inscrit dans des stratégies plus larges de grappes. Les grappes d'innovation se caractérisent par des flux intenses de connaissances implicites qui sont facilités par la proximité physique/culturelle et par des infrastructures matérielles et immatérielles efficaces érigées pour l'innovation grâce à une étroite coopération entre les entreprises et les pouvoirs publics. Parmi les autres enjeux majeurs auxquels sont confrontées les PME figure le problème de la gestion efficace de leur savoir dans le but d'exploiter au mieux leurs capacités d'innovation et de création ; les droits de propriété intellectuelle apparaissent comme des outils essentiels d'une telle gestion.

Les pouvoirs publics ont pour mission d'améliorer la formation des PME aux possibilités réticulaires, de supprimer les obstacles et d'inciter les PME à participer à des réseaux de recherche et d'innovation, et de soutenir l'émergence et la permanence de grappes d'innovation. Globalement, il importe d'assurer une meilleure compréhension du système et des pratiques de propriété intellectuelle par les petites entreprises, de sorte qu'elles puissent à la fois utiliser le système de manière efficace pour protéger leurs propres innovations et faire face à l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle par les grandes entreprises.

Les Ministres pourront débattre des questions suivantes :

- *Comment accroître la participation des PME, en particulier des jeunes pousses, aux réseaux de recherche et d'innovation, et notamment aux partenariats public-privé (PP-P) qui relie la science à l'innovation ?*
- *Quels sont les rôles respectifs du secteur privé et des différents échelons administratifs vis-à-vis de l'émergence et du développement des grappes d'innovation ? Quels enseignements peut-on tirer des expériences concluantes en ce qui concerne les formes les plus adaptées d'implication des pouvoirs publics ?*
- *Comment promouvoir une utilisation plus efficace du système de propriété intellectuelle par les PME ? Comment renforcer la conscience et la connaissance de tous les éléments du système de propriété intellectuelle chez les entrepreneurs et les conseillers en entreprise au sein des organes de soutien aux PME publiques et privées, et comment renforcer l'enseignement des droits de la propriété intellectuelle et des questions connexes dans les universités et les établissements de formation ?*

**Atelier spécial sur les statistiques des PME :
VERS UNE MESURE STATISTIQUE PLUS SYSTÉMATIQUE
DU COMPORTEMENT DES PME**
vendredi 4 juin, 14h30-18h00

Face au rôle et à la capacité spécifiques de l'OCDE, l'atelier spécial d'Istanbul sera axé sur les besoins systémiques et spécifiques des producteurs et des utilisateurs de données statistiques sur les PME de manière à réaliser des améliorations tangibles et mesurables dans différents domaines.

L'atelier spécial sur les statistiques des PME se divise en deux parties : le point de vue des producteurs et le point de vue des utilisateurs de données sur les forces et les faiblesses des systèmes statistiques relatifs aux PME. Ces deux approches nous aideront à analyser les systèmes statistiques actuels afin d'élaborer une stratégie applicable et pragmatique tout en améliorant et en étoffant notre connaissance des différentes facettes des PME et de l'entrepreneuriat.

Le programme qui est proposé pour cet atelier spécial traitera les grandes questions inventoriées par les experts et énoncées sous la forme de cinq recommandations, ainsi qu'un Plan d'action de l'OCDE visant des objectifs concrets et tangibles :

- Recommandation 1 :
Promouvoir la convergence internationale des concepts et processus statistiques.

- Recommandation 2 :
Encourager une meilleure comparabilité internationale des statistiques.

- Recommandation 3 :
Élaborer un registre statistique intégré des entreprises.

- Recommandation 4 :
Favoriser la mise en relation des données de manière à mieux utiliser les données existantes et à réduire la charge de réponse qui incombe aux PME.

- Recommandation 5 :
Effectuer des analyses empiriques de politiques afin d'étayer la formulation de mesures fondées sur des faits.

Atelier 3

LES PME DANS UNE ÉCONOMIE MONDIALISÉE

samedi 5 juin, 8h30-12h00

Panel 1

FACILITER L'ACCÈS DES PME AUX MARCHÉS INTERNATIONAUX

La mondialisation est porteuse de débouchés pour les PME. Les faits semblent indiquer qu'une grande part de la création nette d'emplois et de richesses provient d'une proportion relativement faible de PME et d'entrepreneurs tournés vers la croissance. Néanmoins, on constate que la contribution des PME à l'économie mondiale est moindre que ce que l'on pouvait escompter et, en particulier, que l'internationalisation des l'activité des PME est à la traîne de celle des grandes entreprises. Si les PME contribuent à environ 50 % de la valeur ajoutée et 60 % des emplois dans la plupart des économies nationales et locales, elles n'apportent qu'environ 30 % des exportations et 10 % de l'IDE. Étant donné le recul constant des obstacles aux échanges qui a marqué la dernière décennie et la nette amélioration de la disponibilité de l'information grâce aux TIC ou à Internet, les PME devraient disposer d'une plus grande latitude d'accès aux marchés internationaux, que ce soit au travers d'exportations traditionnelles, de relations avec les multinationales ou d'investissements à l'étranger.

De nombreuses PME étant confrontées, en raison de la mondialisation, à des pressions croissantes en matière de concurrence et d'ajustement, les pouvoirs publics peuvent moins qu'avant se retrancher derrière des barrières protectionnistes, et doivent traiter les questions d'ajustement structurel dans des domaines politiquement sensibles.

Les Ministres pourront débattre des questions suivantes :

- *Quelles sont pour les PME les voies les plus prometteuses qui leur permettraient d'aller au-delà des exportations traditionnelles pour tirer parti des débouchés internationaux ? Comment l'investissement direct étranger (IDE) peut-il, en particulier par l'établissement de liaisons interentreprises, optimiser son rôle à cet égard ?*
- *Pourquoi les PME sont-elles à la traîne des grandes entreprises dans l'exploitation des débouchés internationaux ? Quels sont les obstacles, notamment non douaniers, que rencontrent les PME recherchant ces débouchés ?*
- *Quelles actions peut-on entreprendre pour atténuer les obstacles entravant l'accès des PME aux marchés internationaux, qu'il s'agisse d'actions isolées des pouvoirs publics ou de la coordination d'actions internationales ? Comment assurer la cohérence des politiques d'obédience nationale et internationale ?*
- *Comment renforcer des mesures d'incitation à de nouveaux partenariats public-privé (PP-P) qui aideraient les PME à trouver des produits innovants sur les marchés internationaux et à accéder à des sources étrangères de technologies et de connaissances avancées ?*

Panel 2
RENFORCER LA CONTRIBUTION DU COMMERCE ÉLECTRONIQUE

Dans les économies avancées, les connexions simples (PC et Internet) sont très répandues dans les entreprises de toutes les tailles, même si l'adoption du commerce électronique et de stratégies Internet est plus lente dans les petites entreprises que dans les grandes. Ce sont les stratégies des entreprises et les effets positifs potentiels pour l'entreprise qui suscitent l'adoption et l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC), et les principaux motifs de rejet de celles-ci sont un champ d'application insuffisant et une faible incitation au changement du mode d'activité de l'entreprise lorsque la rentabilité de l'opération est floue. Les PME sont par ailleurs confrontées à d'autres obstacles : absence de compétences managériales et de qualifications technologiques internes, problèmes de confiance et de sécurité des transactions, et inquiétudes quant aux DPI. Ces préoccupations varient selon les secteurs et les pays et dépendent en grande partie de la structure sectorielle et du positionnement de l'entreprise sur les chaînes de valeur sectorielles. Enfin, les incertitudes juridiques et la difficulté d'obtenir réparation peuvent entraver significativement l'adoption du commerce électronique. Enfin, les incertitudes juridiques et la difficulté d'obtenir réparation peuvent entraver significativement l'adoption du commerce électronique.

Pour les pouvoirs publics, le défi consiste à élaborer un environnement général propice au commerce électronique et à l'adoption des TIC par les entreprises (par exemple pour diffuser le haut débit ou renforcer la concurrence), ainsi que des programmes ciblés, en tant que de besoin, pour pallier des carences spécifiques du marché (formation professionnelle, informations spécialisées), tout en prenant en compte la diversité des petites entreprises.

Les Ministres pourraient débattre des questions suivantes :

- *À quel point les PME ont-elles progressé au-delà des connexions de base et adoptent-elles des stratégies plus élaborées en matière de commerce électronique et d'Internet ?*
- *Quel est le bon dosage des politiques si l'on veut à la fois établir un environnement favorable au commerce électronique (infrastructures réticulaires, environnement juridique et réglementaire), et appliquer des programmes plus ciblés pour pallier des carences spécifiques du marché (formation, meilleure information) ?*
- *Comment les initiatives publiques liées au règlement des différends peuvent-elles être améliorées pour mieux répondre aux préoccupations des PME ? Comment promouvoir le règlement des différends en ligne, compte tenu de son potentiel de résolution efficace des litiges transfrontières, en particulier lorsque leurs enjeux sont faibles ?*
- *Comment les pouvoirs publics peuvent-ils améliorer l'efficacité de leurs politiques ? Quelles sont les méthodes d'évaluation les plus efficaces pour améliorer l'efficacité des politiques de commerce électronique et renforcer leurs répercussions économiques ?*

Atelier 4
RENFORCER LE RÔLE DES PME
DANS L'OPTIQUE DU DÉVELOPPEMENT
samedi 5 juin, 8h30-12h00

Panel 1
RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DES PME

Si les PME jouent un rôle de plus en plus important dans le processus d'industrialisation tirée par les exportations, la majorité des PME des pays en développement, et notamment de l'Afrique subsaharienne, ont pris du retard pour exploiter la pleine mesure des avantages de la mondialisation. Les investissements des entreprises ont maintenu la croissance au-dessous du potentiel à long terme, les PME n'ont pas été assez exposées à de bonnes pratiques de grappes d'entreprises et à la gestion des filières d'approvisionnement, et les cadres d'action se sont révélés inadaptés à la prise en compte de l'intense concurrence mondiale à laquelle elles sont aujourd'hui confrontés. Si des progrès considérables continuent d'améliorer l'environnement des entreprises, il reste beaucoup à faire pour accroître la compétitivité, et notamment à renforcer la capacité humaine et institutionnelle.

Les Ministres pourront débattre des questions suivantes :

- *En quoi un cycle de Doha couronné de succès pourrait-il contribuer à améliorer l'intégration des PME à l'économie mondiale et renforcer les échanges et les relations d'investissement au niveau régional et infrarégional ?*
- *À travers quels mécanismes les PME des pays en développement pourraient-elles être mieux exposées à de bonnes pratiques et bénéficier de l'acquisition collective de compétences ?*
- *Comment pourrait-on renforcer les capacités des institutions des pays en développement telles que les prestataires de services, les associations d'entreprises et les autorités d'homologation et de certification, afin de mieux fonder le développement des PME et leur contribution à la croissance économique potentielle ?*
- *Comment mettre en avant le rôle que l'investissement direct étranger pourrait jouer en tant que support du renforcement de l'essor des PME dans les économies en développement ? Quelles incitations pourrait-on mettre en place pour encourager les liaisons entre grandes et petites entreprises ?*

Panel 2
LES PME ET LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

Les PME ont un rôle spécial à jouer dans la concrétisation d'une croissance largement ancrée et d'une réduction de la pauvreté dans les pays en développement. L'importance des PME pour la création d'emplois, du renforcement des qualifications et de la diffusion des technologies est bien connue. Il convient d'évaluer plus avant le potentiel que recèlent les PME en matière de soutien à l'industrialisation tirée par les exportations selon des modalités bénéfiques également pour les pauvres. Mais si l'on veut que la contribution des PME au développement de la réduction de la pauvreté soit optimisée, il faut bâtir autour de la stratégie commerciale et concurrentielle un consensus et un dessein nationaux impliquant les PME elles-mêmes, les associations d'entreprises, les pouvoirs publics et la communauté internationale des donateurs. Cette stratégie doit ensuite être intégrée aux stratégies nationales plus larges qui sont appliquées en matière de développement et de réduction de la pauvreté.

Les Ministres pourraient débattre des questions suivantes :

- *Comment les pouvoirs publics peuvent-ils intégrer au mieux les efforts visant à renforcer la compétitivité des PME aux objectifs nationaux de développement et de réduction de la pauvreté ? Que peuvent faire les donateurs pour faciliter ce processus ?*
- *Quels sont les réformes et les programmes de donateurs susceptibles d'aider à combler le fossé qui existe entre le secteur informel et le secteur formel dans les pays en développement ?*
- *Quelle contribution les pays donateurs peuvent-ils faire pour améliorer les liens entre les entrepreneurs locaux (y compris les petits entrepreneurs) et les marchés intérieur, régional et international ? Comment aboutir à un dialogue sur la cohérence des politiques et des programmes entre ceux qui, dans le cénacle des pays donateurs, sont responsables du développement des PME et ceux qui sont chargés de la réduction de la pauvreté ?*